Association Citoyenne de Défense des Intrêts Collectifs-Yaoundé, Rue CEPER-
Email:acdic@acdic.net/www.acdic.net • ACDIC INFO-février 2017

ACDIC INFO

Filière avicole : Où en est-on?

Acdic-info, bulletin d'information de l'**A**ssociation **C**itoyenne de **D**éfense des **I**ntérêts **C**ollectifs
- **Directeur de publication:** Yvonne Takang
- **Conseil editorial:** Dr. Louis-Marie Kakdeu
- **Redacteur en chef:** Claude Batindi
- **Rédaction:** Dr. Louis-marie kakdeu, Claude Batindi, Beaujeannot Yonta, Bibou Nissack
- **Montage:** Petronille Domo.

L'éditorial

Dans son plan d'action triennal (2016-2018), l'ACDIC travaille sur trois axes à savoir : la sécurité alimentaire, la bonne gouvernance et le renforcement de la société civile. La filière avicole offre à l'ACDIC la possibilité de faire d'une pierre trois coups : elle permet de surveiller la quantité et la qualité des produits consommés par les Camerounais, de soulever les problèmes de gouvernance rencontrés dans la filière et de stimuler la mobilisation et l'organisation des acteurs de toute la chaîne de valeur autour de la défense de leurs propres intérêts. En 2016, la filière avicole a connu deux épizooties de la grippe aviaire qui ont complètement bouleversé son fonctionnement. Pendant l'épisode de mai-juin 2016, l'ACDIC est montée au créneau pour dénoncer la gestion catastrophique de la crise par les autorités publiques (MINEPIA, Gouverneurs, Préfets, Sous-préfets, etc.). L'ACDIC ne contestait pas l'existence de la grippe aviaire mais, dénonçait la création d'une psychose nationale, la fermeture des marchés sur l'ensemble du territoire national et le non-respect des mesures de biosécurité qui auraient permis de circonscrire rapidement l'épizootie et de la détruire sans déstabiliser l'économie nationale. L'ACDIC a participé à la mobilisation et à l'organisation des acteurs de la filière pour la défense de leurs intérêts, avec succès. Le verrou administratif a été levé sur l'ouverture des marchés et aucune psychose nationale n'a été observée au cours du deuxième épisode de septembre 2016. L'ACDIC a été condamnée devant les tribunaux pour manifestation illégale mais, elle se réjouit d'avoir joué pleinement son rôle de société civile. Pourtant en 2017, le flou demeure. Les autorités publiques ne communiquent plus du tout. Quelle est la situation actuelle de la filière avicole ? Où en est-on avec la grippe aviaire ? Où en est-on avec le respect des mesures de biosécurité prises ? Où en est-on avec la lutte contre la corruption et les marchés noirs ? Combien coûtent les poulets et autres produits dérivés sur les marchés ? Pourquoi ? Sans se substituer aux autorités compétentes, l'ACDIC a décidé de consacrer ce numéro de son bulletin d'information à la réponse à ces questions. Il en va de sa responsabilité citoyenne.

Que deviennent les mesures de biosécurité édictées par le MINEPIA?

Contenues dans la circulaire du ministre de l'Elevage du 04 juillet 2016, relative au contrôle de l'influenza aviaire hautement pathogène (Grippe aviaire)

Le 04 juillet 2016, alors que la grippe aviaire faisait des ravages dans les fermes, le ministre de l'élevage, le Dr TAIGA, a commis une circulaire dans laquelle 12 mesures de biosécurité étaient énoncées. L'ensemble des mesures sus-évoquées visait l'audit des couvoirs, le recensement de tous les élevages, la mise en place des dispositifs de désinfection de tous les établissements à risque (élevages, couvoirs, abattoirs, entrepôts, centres d'emballages, etc.), le suivi sanitaire de tous les élevages, la mise à disposition à chaque exploitant d'un carnet avec identifiant unique, le recensement et l'identification des commerçants de volailles, des abatteurs et des plumeurs, l'aménagement adéquat des véhicules de transport de volailles. Ces mesures étaient indispensables pour confiner l'épizootie, mais elles l'auraient été davantage si leur application stricte s'était inscrite dans la durée et dans l'optique d'améliorer les pratiques dans la filière avicole. Comment comprendre que neuf (09) mois après la déclaration de la grippe aviaire, l'on ne soit toujours pas en mesure de dire qui fait quoi dans la filière. Quelques élevages industriels côtoient une pléthore de petits producteurs. Le recensement des élevages et des exploitants n'a pas été effectif tel que prescrit dans la circulaire, si oui à une très faible proportion. Le poulet est toujours transporté dans des voitures de ville, utilisées également pour le transport des personnes, or, la circulaire stipule clairement que les véhicules de transport des volailles destinés au marché doivent être aménagés et agréés par le délégué régional du MINEPIA. Et que dire de ces poulets qui se vendent en bordure de routes, rendant ainsi insalubre certaines artères de nos villes. Dans les marchés de Mfoundi par exemple, les marchés agréés par le gouverneur n'ont jamais été désinfectés et les poulets se vendent et se nettoient souvent dans la boue. Autant de mauvaises pratiques qui montrent que la grippe aviaire pourrait revenir et nous poussent à nous demander la capacité du MINEPIA à faire respecter ses décisions. Pour l'ACDIC, le MINEPIA devrait reconsidérer la circulaire du 04 juillet 2016, dans le sens de poser les bases de la normalisation de la filière avicole actuellement désorganisée. Seule une gestion respectant les règles de la durabilité permettra d'éviter de vivre les drames du passé.

La grippe aviaire 2016 en 11 dates

24 mai 2016 : Rapport d'analyse publié par l'ANAVET qui confirme l'existence de l'influenza aviaire H5 hautement pathogène.

26 mai 2016 : Déclaration de l'infection de l'influenza aviaire hautement pathogène (Grippe aviaire) dans le département du Mfoundi.

04 juin 2016 : Déclaration de la grippe aviaire et fermeture provisoire des marchés de poulets des départements de la Mifi et du Koung-Khi par le gouverneur de la région de l'Ouest.

04 juin 2016 : Interdiction de l'entrée dans la région du Littoral des volailles et autres produits avicoles provenant des zones déclarées infectées par la grippe aviaire

06 juin 2016 : Décision d'aménagement du marché témoin de poulets de Mbankolo sous la responsabilité de l'IPAVIC avec l'accord du MINEPIA.

08 juin 2016 : Arrêté préfectoral suspendant le transport par voitures des volailles et des produits de ferme destinés à la commercialisation sur l'ensemble du département du Mfoundi.

04 juillet 2016 : Circulaire du MINEPIA portant sur les mesures de biosécurité à observer sur l'ensemble du territoire national dans le but de renforcer la surveillance des élevage, des marchés de volailles, des couvoirs, des points de distribution de poussins d'un jour et le contrôle de mouvements aux frontières nationales.

23 août 2016 : Levée de l'interdiction de vente des produits aviaires dans le Mfoundi.

24 août 2016 : Arrêté régional portant organisation des activités de commercialisations des volailles et autres produits des fermes avicoles ayant fait l'objet d'un suivi sanitaire dans la région du Centre.

03 septembre 2016 : Déclaration d'un nouveau foyer de grippe aviaire dans le département de la Mifi.

13 octobre 2016 : Clôture du deuxième foyer déclaré dans la Mifi, puis isolement sanitaire.

Poulets made in Cameroon : Tous de bonne qualité ?

Nous avons toujours plaidé en faveur d'une production soutenue de volailles au Cameroun, en ce sens qu'elle permet d'une part de résorber le déficit de production et d'autre part de créer de milliers d'emplois. Entre 2006 et 2016, la production de poulets de chair est passée de 23 millions de têtes à environ 50 millions d'unités sur pieds, soit un accroissement de 117% sur 10 ans. Au vu de ces chiffres, nul ne peut douter du dynamisme de la filière. Mais cependant, la qualité des produits offerts aux consommateurs doit être améliorée à deux niveaux :

- Les méthodes de production ;
- Les méthodes de commercialisation.

L'intensification de la production animale au cours des dernières décennies a favorisé l'emploi des médicaments vétérinaires, en particulier les médicaments anti-infectieux en élevage moderne. Or, après leur administration aux animaux, ces traitements donnent lieu à la présence des résidus dans les tissus et aliments produits par ces animaux. Pourtant, le poulet est vendu dans nos marchés sans normes puisqu'il n'en existe pas. Le constat est que pour des soucis de rentabilité, les poulets sont aujourd'hui sortis des fermes-en élevage intensif ou semi-intensif-entre 35 et 39 jours. L'analyse du programme de prophylaxie montre que le dernier antibiotique est généralement administré au vingt-huitième jour. Or, le délai d'attente de cet antibiotique est de 12 jours; donc, les poulets sortis des fermes et vendus à 38 jours contiennent des résidus d'antibiotiques. La conséquence est que la consommation de la viande de volailles gavée d'antibiotiques provoque une baisse de l'immunité chez l'homme et développe la résistance de certains germes aux antibiotiques.

Pour ce qui est des méthodes de commercialisation, le poulet tel que commercialisé aujourd'hui au Cameroun, s'est avéré être un vecteur de contamination à tous les niveaux de la chaine de distribution. Tout d'abord, le mode de transport n'est pas conforme aux normes sanitaires.

Au niveau des marchés, les produits arrivent par l'entremise des grossistes qui les revendent aux petits détaillants et ceux-ci les vendent à leur tour aux consommateurs. L'abattage et la découpe des poulets sont presque inexistants. Toutefois, il existe des opérations de tuerie et d'éviscération dans les marchés. Cet aspect de la commercialisation a donné certes lieu à des emplois informels aux jeunes désœuvrés de certains grands centres commerciaux, mais cette activité s'exerce dans des conditions d'insalubrité inquiétantes (exposition aux zoonoses), d'où des intoxications alimentaires.

Conclusion, la qualité du poulet camerounais destiné à la consommation de masse reste un sujet à discussion. Des efforts doivent être consentis aussi bien chez les opérateurs économiques que chez le gouvernement pour veiller à la qualité des produits d'élevage afin de rendre notre filière compétitive.

Les intrants:une ressource disponible ?

Cas du maïs : Non-paiement intégral des créances dues aux multiplicateurs de semences de maïs au titre des campagnes agricoles 2013 et 2014.

Entre 2013 et 2014, le gouvernement camerounais à travers le Programme National d'Appuis à la Filière Maïs, a financé la multiplication des semences pour un milliard de francs CFA. Près de 7000 tonnes de semences composites de maïs ont été produites selon le ministère de l'agriculture, afin de garantir aux producteurs la disponibilité en semences jusqu'en 2018 à travers la sélection massale. Le 25 février 2016, le ministre de l'agriculture, Henri Eyebe Ayissi, a annoncé que le paiement des créances dues aux multiplicateurs depuis 2013, seront payées au plus tard le 1er mars 2016. Un montant d'un milliard et demi de FCFA avait été évoqué, or, nous avons interrogé un échantillon des bénéficiaires de 2013 et 2014, à peine la moitié a obtenu le paiement de ses créances. En plus le paiement se fait à la camerounaise : trafic d'influence, corruption, etc.

Pour rappel, la plupart des multiplicateurs avaient contractés des dettes auprès des établissements financiers et même des tontines à des taux d'intérêts importants. C'est dire que pour certains les sommes attendues ne serviront qu'à payer le principal et le coût du loyer de la dette ; ils auront donc dépensé en énergie et en temps inutilement. Par conséquent, ces multiplicateurs de semences, nécessaires à la filière avicole ne sont plus motivés pour répliquer l'expérience, ce qui expose notre pays à l'obligation d'importer les intrants pour la production nationale. Le gouvernement doit jouer sa partition pour soutenir la production nationale. Nous comptons sur sa bonne foi pour le paiement intégral des créances dues.

Marché de volailles : un rêve brisé !

La grippe aviaire de 2016 au Cameroun a remis sur la scène le problème de la qualité des équipements marchands de volailles au Cameroun. Le marché de Mvog-Ada, principal marché de volaille du Mfoundi est jugé inadéquat pour la vente des volailles par les pouvoirs publics. Dans l'arrêté régional N° 00000383/AR/J/SG du 24 août 2016 portant sur l'organisation des activités de commercialisation des volailles et autres produits des

fermes avicoles ayant fait l'objet d'un suivi sanitaire dans la région du Centre, le Gouverneur de la région du Centre dresse la liste des 10 marchés autorisés à vendre les volailles. Le marché témoin de l'IPAVIC, qui avait été construit en urgence pendant la crise aviaire, et qui n'a jamais été inauguré par le MINEPIA et le MINCOMMERCE, est dans la liste des marchés autorisés. Ce marché, pris comme exemple de marché de volailles, n'a jamais accueilli le moindre poulet. Pourtant, il a été construit en moins d'une semaine pour un coût de construction d'environ 07 millions de francs CFA, financé par les éleveurs eux-mêmes dans une opération de levée des fonds. D'autre part, le marché d'Etoudi, situé dans l'arrondissement de Yaoundé 1er est autorisé à vendre le poulet alors qu'aucun espace n'est aménagé à cet effet. Comme conséquence, le cimetière d'Etoudi devient un lieu de vente de poulets, les caisses de poulets et les voitures se disputent le trottoir. Dans un cafouillage déconcertant, les plumes de poulets recouvrent les rues, occasionnant un réel problème de salubrité. On se demande bien pourquoi le marché d'Etoudi et pas celui de Mvog-Ada ? Seul le gouverneur de la région du Centre peut justifier ce choix bizarroïde.

Grippe aviaire : Le Cameroun est-il toujours menacé ?

Le 13 octobre 2016, le dernier foyer de grippe aviaire a été clôturé dans la région de l'Ouest.Il s'agissait du foyer de Bafoussam. Rendu au mois de février 2017, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) n'a toujours pas déclaré le Cameroun indemne de la grippe aviaire pourtant, une zone frappée par la grippe aviaire est déclarée saine 90 jours (trois mois) après l'isolement sanitaire total, si un autre foyer n'a plus été découvert. C'est dire que le foyer de Bafoussam devrait être déclaré sain depuis le 13 janvier 2017 puisqu'aucun autre n'a été déclaré entre temps. Malheureusement, cette levée d'interdiction est toujours attendue. Pourquoi? Parce qu'il appartient au gouvernement camerounais d'en faire la demande. Or, le MINEPIA ne l'a pas fait à ce jour. Entre temps, le marché avicole camerounais fonctionne au noir et le pays continue de perdre ses marchés extérieurs. On se demande bien où se situe le problème. Pourquoi le MINEPIA tarde-t-il à demander la levée de l'interdiction de commercialisation sur le Cameroun ?Pourquoi les gouverneurs restent-ils muets ? Pourquoil'Interprofession avicole (IPAVIC) est-elle silencieuse ? Ainsi va le Cameroun!

Corruption dans le transport des produits avicoles : C'est le consommateur qui paie l'addition !

A la question de savoir pourquoi les produits avicoles coûtent aussi chers sur les marchés, les enquêtes de l'ACDIC ont permis de remonter jusqu'au circuit de transport routier. Pendant les deux épizooties de grippe aviaire qu'a connues le Cameroun en 2016 (mai et septembre), l'ACDIC n'a pas compris pourquoi les poulets que les grossistes prenaient dans les fermes à l'Ouest entre 700 et 1200 FCFA se retrouvaient sur les marchés de Douala ou de Yaoundé entre 3000 et 3500. Que se passait-il ? Les intermédiaires se faisaient-ils de l'argent sur le dos de vrais producteurs ? Ou quoi ? L'ACDIC a donc décidé de faire une immersion dans le circuit de distribution. Motivée par les événements de Békoko dans la nuit du 02 au 03 octobre 2016 qui venaient confirmer ses doutes, l'ACDIC a organisé une immersion dans le circuit de transport dans le triangle Bafoussam-Douala-Yaoundé. Il faut dire qu'à Békoko, les gendarmes du peleton routier motorisé de Bonassama avaient immobilisé deux camions de poulets de 2 heures du matin à environ 15 heures. Il faut dire qu'à Békoko, les gendarmes du peleton routier motorisé de Bonassama avaient immobilisé deux camions de poulets de 2 heures du matin à environ 15 heures. Ils exigaeient des convoyeurs qu'ils paient la somme de 200 000 FCFA par camion soit, 400 000 FCFA pour les deux camions. La mort des sujets devant leur refus a créé le scandale qui a permis de mettre en exergue les pratiques de corruption sur la route. L'enquête de l'ACDIC a permis de relever avec exactitude les acteurs de la corruption en route ainsi que les montants exigés. Les acteurs sont les opérateurs eux-mêmes qui n'ont souvent pas les pièces de leurs véhicules à jour et les hommes en te-

-nue (gendarmes, policiers, douaniers, forestier, vétérinaires, etc.). Parmi ces hommes en tenue, les gendarmes sont les plus véreux. L'ACDIC a pu établir une mercuriale de la corruption routière. Il en ressort tout simplement qu'en plus du péage routier qui est supposé entrer dans les caisses de l'Etat, les transporteurs payaient « les poses de la route » dont le montant est de 24 000 FCFA entre Mbouda et Douala lorsque le transporteur est en règle, et jusqu'à 600 000 F CFA lorsque le transporteur ne l'est pas.

D'une part, c'est ce qui a justifié les événements de Békoko et d'autre part, c'est en partie pourquoi les produits sont rendus chers sur les marchés dans la mesure où le commerçant se contente d'ajouter les « frais de route » sur son prix de vente.

L'ACDIC porte actuellement un plaidoyer au sein de la Gendarmerie nationale et cela semble avancer dans le bon sens. Une batterie de mesures a été proposée pour améliorer la situation et l'ACDIC remontera au créneau si ces mesures ne sont pas appliquées.

Fêtes de fin d'année : Pourquoi n'a-t-on pas eu de rupture et de forte spéculation de prix sur le marché ?

Suite aux deux épizooties de la grippe aviaire, on s'attendait à une crise de poulets sur les marchés pendant les fêtes de fin d'année. Cela n'a pas été le cas car, comme le proposait l'ACDIC, il fallait entre autres favoriser l'importation des poussins d'un jour et alléger les mesures douanières. Il faut reconnaître que le gouvernement l'a fait à notre grande satisfaction. Mais, il s'est arrêté à cela tel un pilote qui s'est contenté de prendre un virage sans songer à redresser la baraque. Le gouvernement camerounais a autorisé les importations sans études de référence, sans savoir la quantité qu'il fallait au Cameroun. Par conséquent, il y a eu surimportation des poussins dans un contexte où les marchés restent fermés. Certaines fermes jadis utilisées pour les parentaux ont été reconverties pour l'élevage des poulets de chair et des pondeuses. De nos jours, on assiste à une surproduction (sto ckage des produits) aussi préjudiciable que pendant la grippe aviaire. De façon simple, les éleveurs ont produits plus de poulets qu'il en faut dans le marché local et ils n'ont pas la possibilité d'exporter dans la sous-région comme c'était le cas avant l'arrivée de la grippe aviaire Il convient donc de se battre pour la réouverture du marché sous régional et de tous les couloirs de distribution En rappel, à ce jour, le transport interurbain des produits aviaires est toujours soumis à l'autorisation du ministre. Quelle tracasserie !

Méthode administrative : Diviser pour mieux régner

Dans quel état se trouvent l'IPAVIC et les autres organisations paysannes ? Au lieu d'accompagner l'organisation de la filière avicole pour une meilleure production, le MINEPIA s'est attelé à diviser pour mieux régner. A ce jour, la filière est en lambeau. Elle est divisée. Plusieurs associations se sont créées. Les unes sont montées contre les autres. Les unes soupçonnent les autres. La crise de la méfiance est totale. Comment peut-on faire les affaires si l'on ne se fait plus confiance? mise sur les acteurs. L'insolite de l'affaire était de voir un ministre appeler personnellement et individuellement les éleveurs les plus actifs. Ces derniers ont reçu des menaces de redressements fiscaux et d'emprisonnement Le MINEPIA s'en fout tant qu'il a la main en réponse à leur seule demande de réouverture des marchés. Il leur a été dit que l'ACDIC était une association politique et qu'il fallait rompre la collaboration avec elle. C'est ainsi que lorsque l'ACDIC a proposé l'organisation d'un forum national pour faire le point sur la filière avicole, les critiques ont dit que c'était politique. Ironie du sort, ces mêmes critiques ont tendancieusement validé le SAVI (récupéré politiquement par le MINEPIA pour se refaire une santé médiatique) alors que ce salon n'a pas posé les problèmes réels des aviculteurs, en tout cas des petits. Ils sont toujours abandonnés à eux-mêmes ! Au final, on voit bien que la filière est divisée. Heureusement que l'essentiel des acteurs savent compter leurs amis. Au plus fort de leurs détresses, aucun. élu local ou national n'est venu à leur écoute. Personne n'a porté leur cause au plus haut niveau ! Avec la destruction de la filière avicole, ils ont compris le pouvoir de la signature Par leurs simples signatures, certaines autorités avaient gangrené la filière, se fermant à tout dialogue constructif. A chacun de savoir de quel côté se trouvent ses intérêts ! Seule la patate avait accepté de se faire manger crue. Si vous êtes fou, osez goûter le piment !

Evolution des prix de quelques denrées alimentaires en 2016

Evolution du prix de mais et soja 2016												
Mois	**Jan**	**Fev**	**Mar**	**Avr**	**Mai**	**Juin**	**Jui**	**Aou**	**Sep**	**Oct**	**Nov**	**Dec**
Mais	**250**	**270**	**260**	**250**	**235**	**255**	**260**	**200**	**190**	**235**	**220**	**255**
Soja	**380**	**430**	**400**	**600**	**510**	**420**	**435**	**370**	**380**	**420**	**380**	**440**

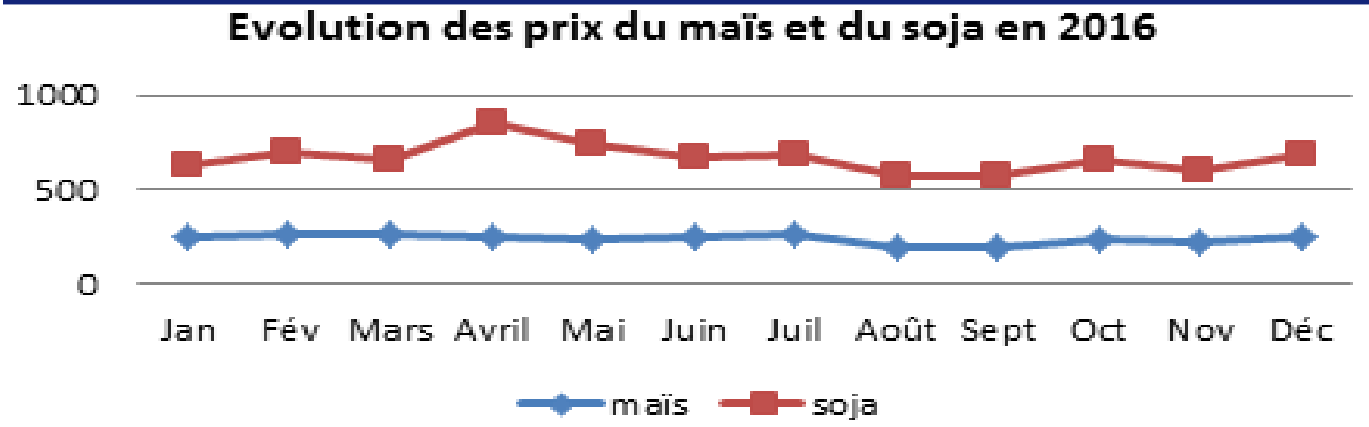

Evolution du prix de poulets de chairs et oeufs 2016												
Mois	**Jan**	**Fev**	**Mar**	**Avr**	**Mai**	**Juin**	**Jui**	**Aou**	**Sep**	**Oct**	**Nov**	**Dec**
poulets de chairs	**3000**	**3000**	**3000**	**2900**	**3000**	**2700**	**2700**	**3250**	**3000**	**3000**	**3700**	**3500**
oeufs de table	**1600**	**1750**	**1700**	**1600**	**1700**	**1800**	**1700**	**1700**	**1800**	**1700**	**1800**	**1800**

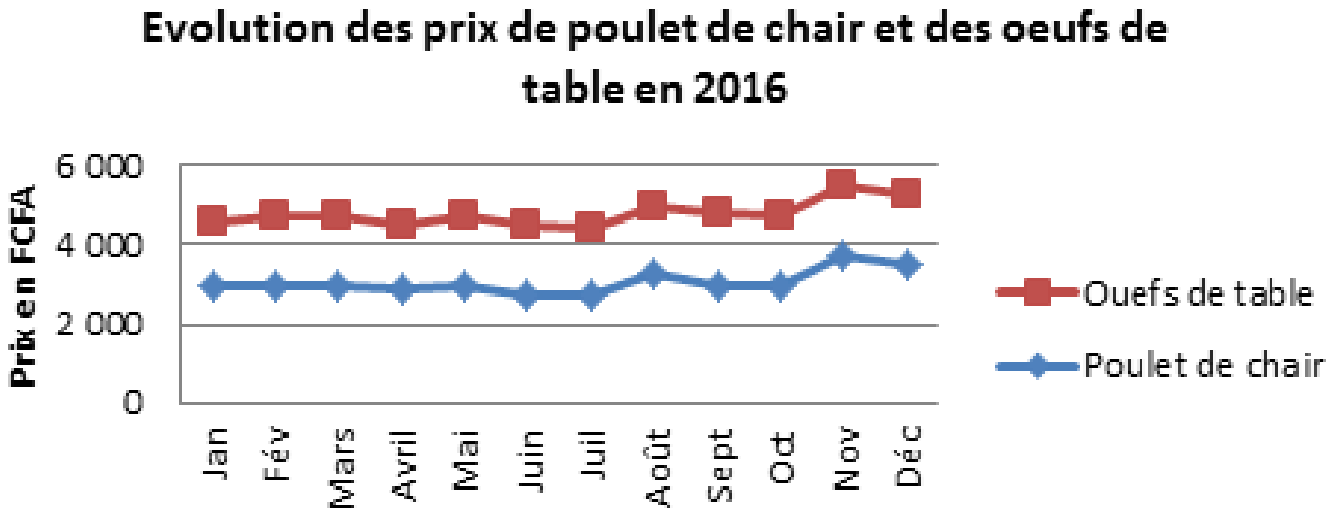

Le constat que l'on peut faire en observant les tendances de prix ci-dessus est que, les prix sont restés presque stables tout au long de l'année 2016. Or, la grippe aviaire aurait due influer sur les prix de manière générale. Cette stabilité des prix s'explique par le fait que certains grands producteurs continuaient pendant la grippe aviaire à vendre leurs poulets (au marché noir) malgré l'interdiction. Du coup les prix des ingrédients tels que le maïs ou le soja n'ont pas connu d'incidence. A l'analyse, malgré la grippe aviaire, les camerounais ont continué à consommer du poulet, c'est dire que les actions menées par l'ACDIC, allant dans le sens de rassurer les producteurs et les consommateurs ont porté des fruits.